

# LE POLITTIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, 12 SEPTEMBRE.

On assure que le comte Pozzo di Borgo, à son retour d'Italie, se mariera à une dame française de haut rang, la comtesse de B...e.

— Le chargé d'affaires d'Espagne a travaillé hier avec le ministre de Sardaigne.

— M. Isturitz, ex-premier ministre d'Espagne, a dîné hier à la maison de campagne de son compatriote et ami M. Zulueta.

Tandis que M. Isturitz fuyait vers Lisbonne, on lui vola tous ses effets près de Badajoz. M. Galiano n'a pu se soustraire au danger comme lui, il se trouve encore à Madrid. C'est la quatrième fois que M. Isturitz quitte sa patrie pour cause politique.

**Première ascension de l'énorme ballon de M. Green.** — Les annales de l'aéronautique ne contiennent rien de semblable au spectacle extraordinaire offert dans les jardins du Wauxhall, par le ballon de M. Green, lequel a 157 pieds de circonférence, et d'une hauteur, en y comprenant la nacelle, de 80 pieds. Malgré la pluie qui tombait à torrents, une affluence immense se pressait autour de ce ballon énorme. A deux heures il était aux deux tiers enflé, et il se balançait avec grâce au milieu des arbres environnants. Au moment où le gaz fut au complet, il présentait la forme d'une poire allongée. A 6 heures 20 minutes, la nacelle reçut les personnes suivantes : M. et Mme. Green, M. Jacques Green, le capitaine Currie, M. Hillyard ; M. Edwin Gye, l'un des propriétaires du Wauxhall, M. Hughes et M. Holland. La foule salua par les acclamations les plus bruyantes ces intrépides aéronautes. Deux fortes cordes furent attachées de chaque côté de la nacelle et tenues par 50 personnes chacune, M. Green voulant éprouver la puissance du ballon : il avait trop de gaz. M. Green, après avoir dégagé le ballon, fit monter sa nièce, miss Marie Anne Green, l'aéronaute, qui s'élança avec joie dans la nacelle. L'intérêt devenait de plus en plus grand ; à six heures et quart les voyageurs aériens serrèrent la main des amis qu'ils laissaient à terre, et au signal donné, le ballon, libre de toute contrainte, s'éleva majestueusement dans les airs en présence de 50,000 spectateurs. Long-temps on vit les chapeaux et les mouchoirs des aéronautes s'agiter dans les airs. Après un quart d'heure on les perdit de vue complètement. Le ballon est descendu près de Cliffe, dans Kent, à cinq milles de Rochester.

Il était alors huit heures et quart ; il est resté une heure et demie dans l'air. Il paraît qu'il aurait pu facilement porter seize personnes. Jamais ascension ne fut plus curieuse, tant sous le rapport de la construction du ballon, que sous celui de la composition de la société admise dans la nacelle. Le ballon dans lequel le duc de Chartres avec trois autres personnes, dont les deux frères Robert, s'était enlevé le 15 juillet 1784, du parc de Saint-Cloud, n'avait que 55 pieds 1/2 de longueur et 34 de diamètre. On dit que le gaz seul a coûté aux propriétaires 70 livres sterling. Au moment de l'ascension on en a laissé échapper plus du quart. (Globe.)

### PIERRE LEROUX.

#### SOUVENIRS DE LA RETRAITE DE PORTUGAL EN 1814.

Ce fut une nuit terrible que celle du 5 mars 1814, pour l'armée de Portugal, pour ces quarante mille Français que Masséna ramenait en Espagne, après avoir perdu près de dix mille soldats à Busaco, et devant les retranchements inexpugnables de Torres-Vedras ! Assailli par les torrents d'une pluie glaciale, traversant un pays dévasté par la guerre et qui n'offrait plus de ressources aux soldats épuisés, cette armée avait espéré un moment s'arrêter à Pombal, où l'on avait fait des approvisionnements se trouvaient préparés pour l'armée anglaise. Mais Wellington redoublait l'acharnement de sa poursuite ; il pressait l'arrière-garde française, à laquelle il n'accordait pas une minute de relâche. Il fallait combattre à chaque instant ; et le général anglais, qui avait plus de cent-vingt mille hommes sous son drapeau, pouvait faire renouveler ses attaques par des troupes fraîches, tandis que Masséna n'avait guère à lui opposer que des troupes découragées, affaiblies par des privations de tout genre.

Masséna lui-même, le vainqueur de Zurich, le héros de Rivoli et d'Essling, paraissait avoir perdu quelque chose de cette fermeté, de cette résolution qui sauvèrent l'armée française dans l'île de Lobau. Masséna, étonné d'être obligé de battre en retraite devant des Anglais, ne trouvait pas, dans la situation critique où il était placé, ces inspirations militaires, ces énergiques dispositions qui pouvaient seules rendre au soldat français la confiance et le sentiment de sa supériorité. Aussi surpris que son chef de cette nécessité si nouvelle pour lui d'une marche rétrograde, le soldat ne combattait que pour assurer sa rentrée en Espagne ; il ne songeait plus à vaincre que pour ne point passer sous les fourches caudines d'une autre capitulation de Baylen, il ne voulait pas être prisonnier des Anglais, car il se souvenait des pontons de Plymouth et de l'île de Cabrera.

Mais il y avait encore bien des combats à livrer, bien des attaques à soutenir, avant d'arriver à cette frontière espagnole où l'armée française devait trouver ses renforts ! Wellington avait presque promis à ses troupes qu'il ne rentrerait pas un seul soldat français en Espagne. Chaque soldat anglais espérait une revanche complète de ce désastre de la Corogne, de cet embarquement précipité qui coula la vie au général Moore.

Et dans quel temps une armée française se trouvait-elle réduite à se replier avec le désordre d'une fuite devant Wellington ? Lorsque toute l'Europe, moins l'Angleterre, se courbait devant la puissance de

### FRANCE. — PARIS, 13 SEPTEMBRE.

On lit dans les *Débats* : « Sur le refus du maréchal Soult, le portefeuille de la guerre a été dit-on offert à M. le vicomte de Caux. L'honorable général n'a pas cru pouvoir l'accepter il regrette que son âge et sa santé ne lui permettent plus de se charger de ces hautes et difficiles fonctions. »

— On donne comme positive l'acceptation de M. Martin (du Nord), qui va succéder à M. Passy dans les fonctions de ministre de commerce et des travaux publics.

On lit dans le *Journal de Paris* : « Les journaux de Madrid, du 6, annoncent que la tranquillité continuait d'y régner, et que le brigadier Alaix, qui remplacé Espartero, malade, était à la poursuite de Gomez, qui avait passé le Tage, et était le 2 à Beleta, se dirigeant sur Cuenca. »

— Une lettre de Prague, en date du 2 septembre, nous annonce que M<sup>me</sup> la duchesse de Berri, qui a fait venir de Paris son accoucheur ordinaire, attend de jour en jour sa délivrance. Elle a réuni tous les capitaux dont elle pouvait disposer pour les employer à l'achat d'une terre fort considérable dans les environs de Trieste.

D'après la même lettre une négociation aurait été entamée dans le courant de juillet entre la cour de Charles X et la duchesse de Berri, à l'effet d'obtenir pour cette princesse la permission de se rendre auprès de ses enfants.

— On annonce la formation d'une société typographique dont le but est de prévenir les contrefaçons en Belgique, au grand préjudice des auteurs et des éditeurs de ces productions.

— M. de G., sous inspecteur des postes, à N., ayant eu connaissance par les journaux de quelques particularités de l'enfance de Jousuff, a cru reconnaître en lui un frère qui lui fut enlevé vers 1817 par des corsaires barbaresques dans une traversée de l'île d'Elbe en Corse. Il vient de s'adresser à l'autorité en demandant tous les renseignements susceptibles de conduire à la vérification du fait. (Monit. algérien.)

— L'attention publique est éveillée depuis quelques jours sur les suites d'un accident malheureux qui vient d'arriver à Lyon.

On creusait un puits dans un terrain qui offrait à sa surface 7 ou 8 pieds de sol compact, et au dessous une masse de sable presque coulant. Les ouvriers étaient arrivés à 65 pieds de profondeur, lorsque quelques éboulements se sont manifestés dans la partie supérieure du puits qui n'était pas étançonnée jusqu'au haut ; aussitôt les ouvriers montèrent tous ; mais les mouvements du sable ayant cessé, l'ouvrier Dufavel eut la malheureuse idée de redescendre chercher ses outils qu'il avait laissés au fond du puits. Il les avait saisis, et il remontait déjà, lorsque le dernier des cercles qui retenait intérieurement les planches formant l'étançonnement s'est rompu et a donné lieu à un nouvel éboulement ; les planches se sont croisées par le haut, se sont écartées par le bas, et Dufavel a été ainsi pris et retenu dans un espace

irrégulier que le sable ne peut pas remplir ; il ne se trouve pas même perpendiculairement au dessous de l'ouverture du puits et chaque fois qu'on a essayé d'enlever par cette ouverture qui pèse sur les planches qui le couvrent, elles font la bascule, s'appuient sur Dufavel, et diminuent l'espace qui lui reste.

Dufavel a les bras et les jambes assez li bres ; il est assis, mais ne peut tenir sa tête tout à fait droite. Avec son couteau il a fait à la planche qui se trouve immédiatement au-dessus de lui un trou de trois à quatre pouces, par lequel on lui a fait passer quelque nourriture. Il conserve toute sa présence d'esprit.

Les ingénieurs civils et militaires, après mûre délibération, ont décidé qu'il était impossible de retirer Dufavel par l'ancien puits ; ils ont trouvé indispensable de creuser un nouveau puits pour arriver ensuite jusqu'à l'homme englouti par une galerie horizontale. On a commencé deux ouvertures : les soldats du génie se sont mis à l'œuvre d'un côté, les ouvriers pusatiens travaillent de l'autre. L'autorité, pour les encourager, leur a fait offrir de l'argent : « Non, non, ont-ils répondu, nous serons assez récompensés si nous le sauvons. »

Le puits carré que creusent les militaires par une méthode plus lente, mais assurée du succès, avance avec moins de promptitude que le puits rond ouvert par les camarades de Dufavel avec plus de hardiesse peut-être, mais aussi avec moins de certitude dans les résultats. Le véritable danger pour Dufavel sera au moment où la galerie horizontale arrivera sur lui ; il est impossible de prévoir si le sable, poussé de l'intérieur, refluant par la nouvelle ouverture, ne viendra pas l'écraser.

Toute la ville s'intéresse à ce malheureux ; bourgeois et militaires rivalisent d'ardeur.

— Le *Courier de Lyon* du 10 septembre annonçait que les travaux n'étaient pas encore terminés. Mais les soldats du génie qui travaillent à sa délivrance espéraient parvenir jusqu'à lui avant la fin du jour. On annonçait qu'alors il serait sauvé ou perdu sans ressource.

Dimanche 11 septembre, à une heure, Dufavel n'était pas encore retiré. On espérait cependant arriver à lui dans la journée.

### CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Les trois frères Michel, Laurent et Jacques Bajat, en compagnie du sieur Deutron, tous quatre enfants, mais grands enfans de l'Auvergne ; tous quatre commissionnaires, après avoir terminé un déménagement avantageux, quittèrent le 15 juillet dernier le coin de la rue Saint-Nicolas d'Antin, et montèrent souper à la barrière. Une querelle s'éleva, ce qui semble indiquer que le souper s'était prolongé plus qu'il ne convenait, et Deutron prétendit qu'il avait été meurtri de coups et que ses vêtements avaient été déchirés. Les coups, il les aurait pardonnés mais les frères Bajat lui refusèrent de lui payer son gilet et sa veste, et c'est pour cela surtout qu'il les a cités tous les trois devant le tribunal de police correctionnelle.

compté, ainsi qu'on l'a vu, sur une station à Pombal, et, au lieu de cette nuit de repos dans une ville, quelques heures de halte dans la boue, devant un triste lieu de bivouac, contrarié, étouffé même à chaque instant par la pluie ! Or, un groupe de fantassins appartenant à un régiment d'infanterie légère, se faisait remarquer par la vivacité de ses observations, de ces critiques et de ses plaintes. Le feu qu'ils attisaient et qui menaçait toujours de s'éteindre, provoquait surtout les expressions du dépit et du mécontentement : « Ils sont bien heureux ; disait un vieux sergent, ils sont bien heureux ces habits rouges ; ils ont bon feu, bon lit, bonne table ; et nous !... »

Le vieux sergent soufflait dans ses doigts et frappait sur son ventre comme pour indiquer qu'il était à jeun : « Ma foi ! puisque le maréchal n'a pas pu nous faire voir Lisbonne il aurait bien dû nous laisser le temps de faire connaissance avec Pombal... Une jolie ville, ma foi, à ce qu'on dit, et il y a aussi un fameux tombeau d'un fameux ministre, à ce que je me suis laissé dire. »

— Et où il y a de jolies femmes et de bonnes auberges, ajouta un soldat à l'accent normand.

— Et tu serais bien aise, n'est-ce pas, de voir tout cela ? dit un officier en frappant sur l'épaule du soldat.

— Pierre Leroux ! Pierre Leroux ! murmuraient tout bas les autres soldats, en portant la main à leurs schakos, en signe de respect pour celui qui venait se mêler à leur groupe, et qui en poussa un peu rudement quelques-uns pour s'approcher du feu.

Or Pierre Leroux justifiait assez bien ce nom, car il avait des cheveux d'un blond très hasardé, comme disaient les soldats, et ses moustaches épaisses, qui ombrageaient ses lèvres, donnaient à sa physionomie un caractère de dureté militaire qui semble être l'indispensable attribut de l'officier et du soldat ; on eût dit, en voyant Pierre Leroux, le type du véritable hussard. Mais cette dureté il savait la faire fléchir selon l'occasion ; il était d'une bravoure à toute épreuve ; ensuite il était juste et bon, malgré ses moustaches rousses.

Mais pourquoi ces soldats se tenaient-ils ainsi à l'écart et dans un silence respectueux devant Pierre Leroux ? Un simple officier, quel que brave qu'il put être, aurait-il inspiré ce respect et obtenu ces témoignages de déférence ? Pierre Leroux présentait alternativement une de ses bottes au feu et s'appuyait sur le soldat qu'il avait interpellé, interrompu même au moment où celui-ci exprimait ses regrets sur la sortie précipitée de Pombal : « Eh bien ! dit-il en s'adressant de nouveau au soldat, puisque tu tiens tant à faire connaissance

La femme du traiteur. — Je sais bien que ces messieurs sont venus souper chez nous et qu'ils ont beaucoup ri et chanté, et puis tout à coup ils se sont querelés.

M. le président. — Comment la querelle a-t-elle commencé ?

— Je n'en sais rien, puisqu'ils ne parlaient pas français.

— Quelle langue parlaient-ils donc ?

— Ils parlaient auvergnat. (Hilarité au banc des juges ; M. le président Brathous de la Serre y prend une large part.) Pour lors, n'entendant pas ce qu'ils disaient, je ne savais pas si c'était pour rire ou pour pleurer. Mais quand j'ai vu Michel qui lançait à la tête de l'autre un verre plein de vin, qui m'a cassé un carreau de 15 sous, j'ai vu que c'était sérieux, et je les ai fait mettre à la porte comme ils ont pu par les garçons. Ils ont achevé de se battre dehors, et quand ils ont eu fini, je leur ai donné un seau d'eau fraîche pour se laver, comme ça se fait toujours. Voilà tout ce que je sais.

M. le président. — Vous entendez, Michel, le témoin vous a vu le premier jeter un verre à la tête de Deutron.

— Oui, monsieur ; c'est parce qu'il voulait prendre les 10 francs.

— Quels 10 francs ? vous n'en avez pas encore parlé.

— Les 10 francs que nous avions pariés et qu'il disait qu'il avait gagnés, et que je disais que non, que c'étaient des bêtises.

— Voyons, qu'est-ce que vous aviez parié ? nous finirons peut-être par comprendre.

— Voilà que nous avions eu un civet, une omelette et de la salade, et que nous chantions, que nous rions, que nous contions des blagues, un tas de bêtises, chacun la sienne. Voilà Deutron qui me dit : « Michel, je parie que j'te prouve que tu es le fils de c'te bouteille de vin-là. »

— Que c'est bête ! que j'dis. — Non, qui m'dit ; t'en conviendras toi-même, et j'te parie cent sous. — Ça va ! que j'dis ; faut donner l'argent à la marchande de vin. Vous savez bien, M. le président, qu'on donne toujours l'argent à la marchande de vin. — Non, qui me dit ; c'est pas la peine : mets ton argent sur la table, v'là la mienne. — Voyons un peu comment qu'tu vas m'prouver que j'suis le fils de c'te bouteille de vin-là. J'suis pas curieux, mais j'voudrais bien voir. — Ah ! qui m'dit, t'es le fils de cette bouteille de vin-là ; t'en es convaincu, puisque tu viens de dire qu'elle était amère (qu'elle était ta mère). Et là-dessus, il veut empoigner les deux pièces cent sous. — J'ai pas perdu, que j'dis : c'est des bêtises. — T'as perdu. — J'ai pas perdu. — J'm'en rapporte à tes frères. »

Laurent et Jacques disent que c'étaient des bêtises, que j'paie une tournée de quelque chose, et que ça sera fini. Il n'a pas voulu s'en rapporter, et si je lui ai jeté un verre à la tête, qui ne l'a pas attrapé, c'est qu'il voulait m'y jeter une bouteille que la bourgeoise n'a pas vue.

En l'absence de témoignages plus illicites, le tribunal, pensant sans doute que Deutron avait eu le premier tort de vouloir faire payer 5 francs un détestable calembourg, l'a condamné aux frais et a renvoyé les trois prévenus de la plainte.

BELGIQUE.

Bruxelles, 15 septembre (trois heures). — Après avoir été fait à 27 3/4 au Lloyd, l'actif est tombé à 27 à la bourse. La baisse de Londres du 12 a produit le plus grand découragement. Le cours de Paris d'hier n'est pas connu, ni celui de Londres du 13, qui devrait être arrivé par courrier ordinaire. Les actions sont très peu demandées. Brasseries 413 argent.

Après la cote, actif 27 1/8 argent.

Amsterdam, 14 septembre. — Dette active 2 1/2 p. c. 54 1/8 3/16 3/4. 5 p. c. 40 1/2 1/2 1/4 1/4 1/4 1/4, billets de chance 22 7/8 23 1/4 23, syndicat 95 1/4 96 3/8 96, société de commerce 180 1/8, Ardoins pièces de 85 livres 28 1/2 43 1/6 5/8, grosses pièces 28 1/4 1/2 3/8, différée 10 3/8 1/2, brésiliens 86 86 1/4 3/4.

Londres, 12 septembre (4 heures). — Tous les fonds sont en baisse sur les cours de samedi. Consolidés 90 3/4 à 7/8 (baisse 1/4) ; belges 103 1/2 ; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/4 55 à 54 7/8 (baisse 1/2) ; 5 p. c. 103 3/4 ; espagnoles active au comptant 30 1/4 29 3/4 1/2 5/8 1/2

avec les bonnes auberges de Pombal, tu pourras y entrer si tu veux ; quant aux femmes, tu te contenteras de les regarder, si toutefois nous en rencontrons.

Puis, s'adressant aux soldats qui le regardaient avec attention et suivaient tous ses mouvements : « Allons, mes braves, que ceux qui veulent voir encore une fois Pombal, me suivent. Nous allons donner une correction aux habits rouges, mais il ne faut pas leur donner le temps de boire tout le vin de Porto qui se trouve à Pombal. — En avant, dit le soldat qui avait servi de point d'appui à Pierre Leroux.

— En arrière, dit celui-ci en riant ; car nous allons revenir sur nos pas.

— C'est vrai, s'écrièrent les soldats, en contrastant à leurs faisceaux.

— Vive le maréchal, cria le vieux sergent.

— Veux-tu bien te taire ? dit Pierre Leroux ; tu sais bien que je n'aime pas ces bêtises-là ; laisse-là les vivats et mets les hommes en rang. »

Puis les soldats prirent leurs fusils, firent volte-face à Pombal et bientôt deux régiments de lignes, deux de ces bons régiments qui avaient passé sous les feux de l'Italie et de l'Allemagne, furent prêts à marcher sous les ordres de Pierre Leroux. Ils étaient bien sûrs de rentrer dans Pombal, car ce Pierre Leroux, c'était le maréchal Ney.

Ce sobriquet ou ce surnom était celui du baptême militaire de Ney : les soldats le lui avaient donné à cause de la couleur de ses cheveux et de ses moustaches ; mais il n'excluait pas chez eux le sentiment de l'admiration, de l'enthousiasme, de l'affection pour l'illustre guerrier ; loin de là, il en était même le plus sincère hommage et cette domination familière ne déplaisait point au maréchal, qui savait bien que son empereur lui-même était plus souvent dans son armée le petit Caporal, que Napoléon I<sup>er</sup>, empereur des Français. Ney dispensait bien volontiers ses soldats de la nomenclature de ses titres honorifiques. Le nom de Pierre Leroux valait bien, dans les camps, le titre de duc d'Elchingen, que d'ailleurs les soldats estropiaient souvent.

Ney s'était chargé du commandement de l'arrière garde ; il fut admirable tout à la fois de sang-froid, de bravoure et d'audace dans cette retraite, où il eut la gloire de sauver l'armée française, et d'empêcher son matériel qui était immense de tomber entre les mains de l'ennemi ; mais il fallait qu'il eût sans cesse l'épée à la main ; son infatigable courage était toujours prêt à recevoir l'ennemi, à le repousser. Aussi,

à 1/4 (baisse 2 p. c.), au 45 courant 30 1/4 1/2 29 3/4 7/8 1/2 7/8 3/8 1/2 1/4 1/2 à 1/8 (baisse 2 1/8), passive 9 3/8 1/4 9 à 1/4 (baisse 1/4), différée 13 1/8 13 1/2 3/4 à 1/3 (baisse 7/8) ; portugais 5 p. c. 67 5/8 à 1/2 (baisse 1 1/8), 3 p. c. 42 à 41 1/8 (baisse 1 5/8) ; brésiliens 85 1/2 à 85.

Le gouvernement se propose, dit-on, d'élever des constructions immenses au point de jonction des chemins de fer près de Malines. Les plans sont dressés, les devis approximatifs dépassent 800 mille francs. Il s'agit d'établir de vastes entrepôts pour les marchandises, des hangars où sera mis en réserve le matériel supplémentaire de toutes les lignes, des bâtiments pour l'administration générale des rails-ways, des ateliers de construction, forges, et de plus un haut fourneau qui sera sous la direction de M. Cockerill. Ces projets, dont l'exécution doit commencer au printemps prochain, formeront plus tard le noyau d'une ville, car la population ouvrière qui s'y trouvera réunie, appellera nécessairement d'autres établissements, et le commerce y formera des dépôts particuliers. On se propose en outre de réunir Malines à ce centre par une rue très-large, y aboutissant en ligne droite, les maisons à démolir sont déjà achetées. La valeur des terrains intermédiaires et environnants s'accroîtra considérablement. (Mercure.)

Le négociant R..., au Canal, vient de faire une banqueroute qu'on dit frauduleuse et qu'on dit s'élever à 400,000 fr. Au nombre des victimes de ce sinistre, on cite M. Jacques Thiébaud, raffineur de sucre, quai au Foin, pour trente mille francs.

Par arrêté royal du 10 de ce mois, sont autorisés : M. Sylvain Van de Weyer, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Londres, à porter les insignes de commandeur de l'ordre royal de la légion-d'honneur ;

M. Joseph Raikem, président de la chambre des représentants ; M. Dupont-d'Achére, sénateur ; M. le général Prisse, commandant de la forteresse et de la province d'Anvers ; le colonel Leboutte, commandant le 4<sup>e</sup> régiment de ligne ; le colonel Gueretta, commandant de la place d'Anvers, à porter la décoration d'officier de l'ordre royal de la légion-d'honneur ;

Le lieutenant-colonel Petithan, commandant le 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à pied ; le lieutenant-colonel Van Assche, du 1<sup>er</sup> régiment de ligne ; le major Demany, du 4<sup>e</sup> régiment de ligne ; le major Osten, du 1<sup>er</sup> régiment de ligne ; le marquis de Rodas, sénateur ; M. Fournier, chef de division au ministère des finances ; M. Schockel, lieutenant de vaisseau ; M. Fromont, chirurgien ; à porter la décoration de chevalier de l'ordre royal de la légion-d'honneur ;

Lesquels insignes et décorations ont été décernés par ordonnance de S. M. le roi des Français, en date du 22 juillet dernier.

Avant-hier soir, il y a eu, chez M. Corr-Vandermaeren, une réunion de 48 artistes au nombre desquels figuraient plusieurs artistes français, notre statuaire M. Geefs, etc., etc. ; la plus franche cordialité y a régné ; elle a duré jusque bien avant dans la nuit. On y a souscrit pour un banquet destiné à solemniser l'exposition des beaux arts de 1836. Les artistes étrangers à la Belgique, présents à Bruxelles y seront invités.

Dans leur dernière réunion MM. les évêques ont fait plusieurs nominations à l'Université catholique de Louvain pour les facultés de médecine et de droit qui sont maintenant complètement organisées. La faculté aura, à l'ouverture des cours, neuf professeurs, et notamment pour la chirurgie un ancien professeur d'une haute réputation.

La chambre du conseil de notre tribunal de première instance a rendu, hier, une ordonnance par laquelle MM. Kats et Michaëls sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation.

Une requête a été adressée par MM. Kats et Michaëls à la chambre du conseil de 1<sup>re</sup> instance, pour obtenir leur mise en liberté provisoire avec caution. La chambre, dans sa séance d'aujourd'hui, a décidé qu'il n'avait pas lieu à faire droit à leur demande.

On annonce que, d'après un rapport de la faculté de médecine, consultée par l'autorité sur la grave question de

quand la fusillade et le canon annonçaient un nouvel engagement, tous les corps qui marchaient en avant, sous la protection du commandant de l'arrière-garde, se reposaient sur lui du soin de contenir les Anglais ; un seul mot caractérisait, exprimait leur confiance : « Pierre Leroux est là ! » et l'on se rehaussait en marche, en continuant le mouvement de retraite, comme si le combat était engagé à trente lieues du chemin que suivait l'armée française.

Mais le maréchal Ney avait voulu donner une leçon au général anglais, qui, confiant dans la supériorité numérique de ses troupes, semblait croire que l'armée française était une proie qui ne pouvait lui échapper. Ney était indigné de cet espoir orgueilleux de Wellington, et allait lui prouver que s'il n'est tenu qu'à lui de faire reprendre à l'armée française une glorieuse offensive, les cent vingt mille anglo-portugais de Wellington n'eussent peut-être trouvé qu'un impuissant refuge derrière les lignes de Torres-Vedras.

Huit mille soldats de Wellington occupaient Pombal, et attendaient les premiers rayons du jour pour continuer la poursuite de l'arrière garde française. Tout à coup parait devant la ville, vers trois heures du matin, le maréchal Ney, avec deux régiments d'infanterie et deux escadrons de hussards ; les premiers postes anglais sont enlevés, et les troupes françaises s'élançant dans les rues, ou l'ennemi surpris veut résister. Ney, à pied, le sabre à la main est à la tête d'un bataillon et tourne les troupes anglaises, dont la retraite n'est bientôt que le pélem-pélem d'une fuite honteuse. Le général anglais qui commande à Pombal a donné lui-même le signal de la retraite ; car il craint que dans ce combat de nuit, tous ses soldats ne tombent sous le feu des Français, dont il ignore le nombre ; seulement il sait que le maréchal Ney les commande, et le nom de Pierre Leroux, répété par les soldats français, a appris aux Anglais qu'ils avaient affaire au maréchal lui-même. Au lever de l'aurore, il n'y avait plus d'Anglais dans Pombal, et Wellington avait fait rétrograder de deux lieues son avant-garde.

Maître de la ville, Ney constata sa possession et sa conquête par vingt-quatre heures de séjour qu'il accorda à ses troupes ; il ne fut pas attaqué, même lorsqu'il sortit de Pombal, et ses soldats, auxquels il avait promis de satisfaire leur curiosité, rendirent hommage à l'exactitude avec laquelle Pierre Leroux tenait sa parole. Mais, malgré ce rude échec, l'ennemi recommença bientôt sa poursuite acharnée et surprit quelques détachements isolés qui s'étaient éloignés imprudemment de l'arrière-garde. Ney, irrité, furieux, fit alors une

l'influence que peut exercer sur les femmes nouvellement enceintes la vue des difformités qu'étaient certains mendians pour émouvoir la pitié publique, une ordonnance du police va défendre la circulation dans les rues de ces individus. Une enquête sera faite sur leurs moyens d'existence, et tous ceux qui en seront tellement dépourvus seront réunis dans un établissement fondé ad hoc à la campagne, et où on utilisera ceux que la nature de leurs infirmités rendra susceptibles de se livrer à quelque genre de travail.

LIÈGE, LE 16 SEPTEMBRE.

Hier, à onze heures du soir, un incendie s'est manifesté dans une petite maison de la rue Frère-Michel, donnant sur la Fontaine. Le feu a pris dans une chambre haute et il a eu peu de temps gagné la toiture, qu'il a assez grandement endommagée, ainsi que les plafonds. Aussitôt que le feu eut été aperçu, les habitants du quartier se sont portés sur les lieux avec un louable empressement, et chacun a fait tous ses efforts pour arrêter les progrès de l'incendie. En un instant une grande quantité de bacs et de seaux du voisinage furent mis à la disposition des travailleurs, qui parvinrent à arrêter les progrès du feu, jusqu'au moment où les pompes de la ville arrivèrent ; elles furent mises en mouvement et une demi-heure après le feu était éteint.

Une partie du bâtiment était assurée et on évalue le dommage à quelques centaines de francs.

Comme nous venons de le dire on doit les plus grands éloges au zèle des habitants des rues Frère-Michel et de la Fontaine qui ont rivalisé de zèle ; il faut mentionner particulièrement les sieurs Hubert André Quintin, Jacques Joseph Hubinon, Léonard Harzé, Jacques Morisseaux, Hubert Cloes, Beauduin Urban, Nicolas Lassaux, Jean Hubert Delincé, tous armuriers et voisins de la maison incendiée, et Dieuonné Smetz, l'un des locataires de celle-ci, qui tous ont fait preuve du plus grand dévouement. M. le vicar de St-Christophe, M. Scronx, échevin, et M. le commissaire Kirch, se sont empressés de se rendre sur les lieux dès les premiers instants de ce sinistre. Un petit piquet de troupes de ligne y est aussi arrivé pour concourir à maintenir l'ordre.

Nous ferons à cette occasion une observation : On accorde une prime à la première pompe qui arrive sur le lieu de l'incendie ; il est beau certes d'arriver le premier ; mais cela ne suffit pas, il faut encore arriver utilement ; et pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que la pompe fut toujours accompagnée de seaux. La première pompe arrivée rue Frère-Michel, n'en avait point, les seaux ne suivirent que quelques temps après, et on ne s'est servi, pour la faire jouer, que des seaux fournis par les voisins. Dans cette circonstance, cela n'a eu aucun inconvénient, parce que cette rue est très-populeuse, et que chacun avait fourni son seau ; mais si le feu prenait dans une habitation qui ne fut pas ainsi entourée d'autres maisons, on conçoit facilement les dommages qu'un retard de dix minutes pourrait occasionner.

Voici ce que porte aujourd'hui l'Observateur de Bruxelles :

Dans notre numéro de lundi dernier, nous avons signalé l'odieuse conduite tenue par M. l'administrateur de la sûreté publique envers un officier hollandais qui, forcé de fuir son pays où il a eu le malheur de tuer un duel un de ses frères d'armes, était venu chercher chez nous un asile. Nous apprenons que nos représentations, qu'avait appuyées tout ce que la presse indépendante et nationale compte d'organes à Bruxelles et dans les provinces, n'ont pas eu plus de succès que toutes celles que nous avons adressées à M. François en faveur des malheureux étrangers que son caprice dévouille à chaque instant des garanties de la loi : l'œuvre d'iniquité est consommée ; l'officier dont nous avons pris la défense, a été mis en route mardi matin pour la Hollande, le Courrier belge annonce même qu'on lui a fait traverser Bruxelles, les mains garrottées, comme le dernier des malfaiteurs.

Voilà encore une accusation grave. Si ce rapport est exact, la conduite tenue à l'égard de M. Van Santhem, provoquera, nous n'en saurions douter, des explications à la

démarche peut-être inouïe dans les fastes de la guerre, mais que seul il pouvait faire sans craindre d'être taxé de forfaiture. Il envoya à Wellington un parlementaire chargé de lui remettre une lettre à peu près conçue en ces termes : « Général, une armée française n'est point un troupeau de moutons, et je vous engage à réfléchir sur les dangers d'une erreur que vous pourriez payer cher. Vous avez dû voir déjà que nous pouvons nous arrêter quand nous voulons et que ce ne sont pas vos soldats qui nous font peur. Je vous demande un peu de respect pour une armée française où il y a deux maréchaux de l'empire. »

Wellington répondit à cette missive extraordinaire qu'il usait de tous les droits de la guerre et qu'il ne connaissait de courtoisie qu'avec un ennemi vaincu et prisonnier. Le général anglais se trompa complètement sur le but de l'invitation que lui avait adressée le maréchal Ney. Celui-ci jura qu'il dégouterait Wellington de cette guerre de surprise et d'escarmouches. « Quand je lui aurai tué cinq ou six mille hommes, s'écria-t-il, il y regardera à deux fois avant de nous inquiéter dans notre retraite. » Le maréchal choisit quatre régiments de ligne et à chaque attaque des Anglais, il faisait former des carrés compacts ; et quand leur feu avait abimé la cavalerie anglaise, il faisait sa retraite en bon ordre, puis se reformait plus loin, et attendait encore les troupes de Wellington. Deux combats ainsi soutenus coûtèrent au général anglais deux mille hommes de ses meilleures troupes, tandis que les Français perdirent à peine trois cents hommes. Enfin Wellington, si économe, si avare du sang de ses soldats, reconnut que la lettre du maréchal Ney était sérieuse, et dès ce moment il laissa l'armée française regagner lentement la frontière d'Espagne et repasser le Douro.

Alors la tâche du maréchal Ney était remplie ; il s'éloigna et sa dernière entrevue avec le commandant en chef fut froide, comme une formalité dont les lois militaires lui imposaient le devoir : pas un mot d'éloge ne fut adressé à celui qui venait de ramener une armée avec tous ses canons, avec son matériel si considérable. Mais les soldats n'oublièrent pas ce qu'ils devaient au maréchal Ney, et quand il traversa leurs cantonnements pour s'élaner sur la grande route de Madrid, il put entendre les adieux de cette armée, et les expressions de sa reconnaissance pour son sauveur, pour Pierre Leroux enfin, dont le départ leur semblait d'un funeste présage pour la suite des opérations militaires. Ils ne se trompaient pas. St M.

chambre. Comme nous l'avons dit, jusque là l'administration ne daignera point dire un mot sur cet acte de la police, qui excite cependant une véritable indignation dans le pays. Nous avons entendu, à cette occasion, les citoyens les plus dévoués à l'ordre, exprimer avec énergie leur réprobation. Si le pouvoir s'est souillé d'un acte odieux, nous concevons son silence; mais s'il peut se justifier, pour quoi ne le fait-il pas? Nous l'avons déjà dit, le pays a droit de connaître ses affaires, et le ministère a le devoir de l'en instruire.

Distribuer des prix est chose fort ordinaire, mais rendre cette cérémonie assez intéressante pour que, pendant deux heures, on y trouve un plaisir soutenu, voilà ce qui est plus difficile et par conséquent plus rare: c'est cependant ce qu'a réalisé M. Colson dans la distribution de prix qu'il faisait hier à ses élèves à la société d'émulation. Quelques-uns d'entre eux avaient appris des fables et des scènes de comédie dans l'intention d'embellir la séance, et ils y ont réussi, car plusieurs ont dit avec le naturel et la grâce qui rendent Molière et La Fontaine si agréables à entendre. Les applaudissements du public ont constamment témoigné de son plaisir. Les prix ont ensuite été distribués; nous voudrions pouvoir nommer les vainqueurs, mais l'espace nous manque. Le discours que M. Colson a prononcé à l'ouverture de la séance a également excité beaucoup d'intérêt; nous applaudissons surtout à l'annonce qu'il y a faite, que l'histoire de la Belgique sera désormais enseignée à ses élèves: cette idée est noble et belle. Puisse l'établissement de M. Colson jouir toujours de la prospérité qui le distingue, et qui est la meilleure garantie de la bonne instruction qu'on y reçoit!

Un journal de cette ville, annonce qu'une réunion composée de 37 électeurs, a eu lieu ces jours derniers à l'effet de choisir des candidats pour le conseil provincial, à la formation duquel les électeurs de notre ville sont appelés à concourir le 29 de mois. Voici comment les suffrages se sont répartis:

MM. Delfosse, 35 voix. — Jos. Hubart, 34. — Closset, 31. — Math. Dereux, 29. — Aug. Francoite, 24. — Le baron de Copis, 23. — Ch. Bellefroid, 22. — Fritz Behr, 21. — Vischers, avocat, 21. — Scronx, échevin, 19. — Koeler, avocat, 18. — Mockel, conseiller à la cour, 17. — Destrievaux, professeur à l'Université, 16. — L. Elias, négt., 12. — Crale, avocat, 12. — De Macar, ex-gouverneur, 3. — Nagelmaekers, banquier, 2. — Piercot, échevin, 2. — Cloës, juge, 1. — Grandganage, conseiller à la cour, 1. — Ch. Damry, 1. — Muller, avocat, 1. — Jos. Bellefroid, banquier, 1. — Tombeur, docteur, 1. — Hanquet, industriel, 1.

On lit ce qui suit dans le *Mercur*:

« Les industriels, grands consommateurs de houille, ainsi que les particuliers, éprouvent beaucoup de difficultés pour satisfaire aux besoins du moment. Ce précieux combustible continue à manquer à Bruxelles, tous les dépôts sont sans approvisionnement. Le chômage du canal de Charleroi, pour causes de réparations, a pu contribuer à la rareté momentanée de ce combustible; mais malgré l'accroissement considérable donné aux grandes exploitations, qui, en masse, ont doublé leurs extractions, il est à peu près prouvé que les quantités à expédier d'ici à la fin de l'année, représentent à peine celles vendues à l'avance.

Le prix de la houille a augmenté dans la proportion de 8 à 15, et hier a eu lieu une réunion des directeurs de diverses sociétés et des principaux propriétaires de charbonnages, pour aviser aux moyens de développer encore l'extraction par de nouveaux perfectionnements et en augmentant le nombre des travailleurs, afin d'établir l'équilibre entre la consommation et la production.

Le *Moniteur Belge* publie un traité d'extradition conclu entre le gouvernement prussien et le nôtre.

Dans la nuit du 8 au 9 de ce mois, on a volé 400 francs en pièces de cinq francs et deux pièces de 10 florins des Pays-Bas, chez le sieur Joseph Albert, cultivateur à la Neuville, commune d'Andrimont. Le voleur s'est introduit dans la maison par une fenêtre.

Nous apprenons que le second relevé du produit des collectes faites en faveur des incendiés de Jalhay, s'élève à 10,693 francs 12 centimes, et que le gouvernement s'occupe de la répartition de cette somme entre les ayants-droit.

On écrit de Bréda, le 11 septembre:

Hier matin le camp de Royen a été levé, les troupes sont parties pour leurs garnisons et cantonnements respectifs. L'*Afdeeling* des grenadiers a pris le chemin de la Résidence; la 5<sup>e</sup> *Afdeeling* a passé par Bréda, se dirigeant sur Berg-op Zoom; le 1<sup>er</sup> bataillon de la 8<sup>e</sup> *Afdeeling* est retourné dans notre ville, avec l'état-major de cette *Afdeeling*. La 10<sup>e</sup> *Afdeeling* est partie pour Gorcum et la 17<sup>e</sup> pour Bois-le-Duc. La 9<sup>e</sup> qui se trouvait répartie à Berg-op Zoom, à Zevenbergen et à Terheiden, se rend de nouveau à Utrecht.

On nous écrit de Baelgheem (canton d'Oosterzele), le 13 septembre: « Un grand malheur vient de jeter notre commune dans la tristesse et l'inquiétude. Ce matin à huit heures, deux ouvriers, occupés avec beaucoup d'autres à creuser dans un champ pour en tirer des pierres, ont disparu tout-à-coup par l'éboulement d'une partie du puits.

Une foule de personnes travaillent sans relâche à dégager ces malheureux, s'il y a temps et possibilité encore. A l'heure où j'écris (4 heures de relevé) on n'a pas encore l'espoir de réussir. Il paraît que les cris d'un des malheureux ouvriers ont été entendus une demi-heure après l'accident. Mais ne se serait-on pas mépris? » (*Journal des Flandres*.)

On pense que la section du chemin fer entre Malines à Termonde pourra être achevée pour la fin d'octobre.

M. Borguet est chargé, dit-on, des travaux de l'embranchement du chemin de fer vers Lierre. Ces travaux devraient être terminés le 1<sup>er</sup> avril.

On nous informe que la commission d'enquête pour le

projet de la route de Stavelot à Echternne ne pourra pas se réunir à Arlon, le 21 septembre courant. La convocation de cette commission est ajournée. Les membres seront de nouveau prévenus lorsque le jour de la réunion aura été fixé. (*Journal d'Arlon*.)

Le *Moniteur* publie l'arrêté du 10 juillet, qui nomme M. Meyerbeer chevalier de l'ordre civil de Léopold. Cet arrêté est précédé du considérant suivant:

« Considérant qu'il rentre dans l'esprit d'un ordre national d'y associer les hommes qui, par leur supériorité dans les arts, ont acquis un nom justement célèbre, et voulant d'ailleurs donner à M. G. Meyerbeer un témoignage particulier de notre estime. »

On écrit d'Anvers, 14 septembre:

Avant-hier, M. Victor Cousin a passé par Anvers pour se rendre en Hollande. Il assistait au spectacle dans la loge de M. le gouverneur de la province. On nous assure qu'hier, à son arrivée à la frontière, il a été forcé de revenir à Anvers, son passeport n'étant pas visé par M. François. Le commandant militaire s'est empressé d'interposer ses bons offices et l'illustre professeur de philosophie a pu poursuivre son voyage sans autre désagrément.

D'après les journaux de New-York, il serait question d'abolir aux Etats-Unis la monnaie de cuivre et de lui substituer un métal moins pesant et moins incommode formé par un alliage d'argent et de cuivre comme dans plusieurs contrées d'Europe. La monnaie de cuivre ayant cours aux Etats-Unis a de grands inconvénients, surtout si l'on considère les longs voyages qu'on est constamment obligé de faire dans ce pays. Le changement en question est fortement réclamé. (*Times*.)

MM. Firmin-Didot, imprimeurs-libraires de l'Institut de France, propriétaires de la nouvelle édition du *Dictionnaire de l'Académie*, publieront à la fin du mois d'octobre la lettre A en entier d'un nouveau dictionnaire portant le titre de *Complément du Dictionnaire de l'Académie*. Ce dictionnaire est le résultat d'un long travail de plusieurs savants et littérateurs. Il est rédigé sous la direction d'un membre de l'Académie française, et il contiendra tous les mots qui ne figurent pas dans le *Dictionnaire de l'Académie*, mais qui n'en sont pas moins utiles à consulter, bien qu'ils ne fassent pas partie de la langue littéraire.

DES PROCHAINES ELECTIONS AU CONSEIL PROVINCIAL.

Le 29 septembre, jour fixé pour les élections provinciales dans tout le royaume, approche; sommes-nous tous prêts? Les candidats sont-ils déjà désignés? L'opinion publique au moins s'arrête-t-elle sur les noms de quelques hommes honorables, connus, éclairés et influents? Gardons-nous de nous laisser surprendre à l'improviste au dernier jour.

Mon voisin me disait hier: je ne consulte que ma conscience; je vote à Liège pour les dix hommes que je crois les plus dignes de nous représenter au conseil provincial; peu m'importent les brigues et les intrigues; je n'ai jamais voté et je ne voterai jamais que comme un honnête homme.

D'accord, mon cher voisin, lui ai-je répondu; mais au moins vous m'accorderez qu'il serait fort désirable que tout le monde fit comme vous, et que les personnes moins éclairées que vous profitassent de vos lumières. Pourquoi voulez-vous priver l'opinion publique du concours de votre opinion personnelle? Il y a moins de malhonnêtes gens que vous ne semblez le laisser entendre; et quel plus beau jeu peuvent avoir les intrigans, que de voir tous les hommes désintéressés et honnêtes se tenir à l'écart et leur abandonner la place?

Non, croyez-moi, continuais-je, abouchez-vous avec vos voisins: tel homme de votre liste peut ne pas convenir pour des motifs auxquels vous n'avez pas songé; tel candidat compris dans leur bulletin peut mériter des objections qu'à leur tour ils seront fort charmés de connaître. Vos amis ont de l'influence dans leur quartier; chaque voix que vous conquérez peut vous en valoir dix autres; eh! ne vous apercevez-vous donc pas que dix électeurs bien unis, votant uniformément ensemble, peuvent faire pencher la balance et déterminer l'élection de plus d'un candidat.

Mon voisin se rendait à ces raisonnemens; mais ce qu'il ne pouvait pas admettre, c'était l'importance des réunions préparatoires; tant d'électeurs n'y vont pas, disait-il, et la minorité dans ces assemblées impose à la majorité des choix, que celle-ci au jour définitif doit admettre, sous peine de tout compromettre.

Ne voyez-vous donc pas, répliquai-je à mon tour, que le défaut dont vous vous plaignez provient justement de la conduite que tiennent les gens honorables qui pensent comme vous. Je me réserve, disent ces personnes, pour le jour définitif, et en attendant dans l'assemblée préparatoire on convient sans leur participation de choix qui, pour une raison bien simple, doivent devenir la règle commune. C'est donc volontairement que par leur absence ils laissent à une minorité le soin de décider quels seront les candidats de la majorité; mais pourquoi celle-ci reste-t-elle absente? Le plus vigilant est toujours celui qui fait le mieux ses affaires; et il est mal venu, celui qui gémit sur un mal qu'il lui a plu de laisser se consommer, tandis qu'il pouvait facilement l'éviter.

Ainsi, mon cher voisin, confiez-vous en mon avis; venez aux réunions préparatoires où tous les électeurs seront convoqués: dans ces réunions générales, il ne peut s'agir de coterie. Pour ne pas voter en aveugle, instruisez-vous de tous les noms qui occupent l'assemblée; faites valoir vos objections; recommandez vos candidats. Surtout défiez-vous de ces courtiers d'élection qui ne votent que pour un ou deux candidats et qui vous abandonnent tous les autres. Vous vous croyez presque isolé dans ces réunions, mon cher voisin, mais songez que toutes les personnes qui y assistent sont à peu près dans le même cas que vous.

Vous avez été magistrat, dites-vous, et vous craignez que votre présence ne soit déplacée dans ces assemblées qui

peuvent être tumultueuses. J'ai assisté à beaucoup de ces réunions, et je puis vous assurer que je n'y ai jamais aperçu la moindre inconvenance ou la moindre esclandre. Que deviendraient en attendant ces assemblées si tous les hommes sages s'en retiraient?...

Ainsi, déterminons autant qu'il est en notre pouvoir, d'après notre influence et nos lumières, le choix préparatoire des candidats. Abandonnons-nous ensuite à la décision de la majorité; voilà, à mon gré, non-seulement le moyen d'avoir de bons candidats, mais encore de les faire triompher.

Je compare, mon cher voisin, une élection où personne ne s'entendrait, à ces batailles anciennes où la mêlée était furieuse, sans de grands résultats; chacun combattait pour son compte; triomphait qui pouvait. Aujourd'hui, admirez ces camps retranchés, ces régimens bien alignés de part et d'autre. Voyez le feu de peloton sur toute la ligne; les masses ont senti le pouvoir de la discipline; et dans nos luttes paisibles, comme à la guerre, la victoire est du côté des gros bataillons.

Mon voisin sourit à cette comparaison; mais, me prenant la main: Je vous promets, dit-il, d'aller à la réunion préparatoire; je n'exige pour cela qu'une chose, c'est qu'elle soit publique et que tous les électeurs puissent s'y rendre.

Je l'assurai que les choses se passeraient ainsi: mes chers lecteurs, dirai-je en terminant, je vous recommande l'opinion de mon voisin: c'est un homme sage, éprouvé, qui a vu plus d'une révolution, qui en sait les dangers, et d'après lequel le meilleur moyen de les éviter, c'est de choisir de bons représentans qui fassent de bonnes lois ou de bons réglemens, et qui se dévouent de cœur aux intérêts de la généralité.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous avons, à différentes reprises, appelé l'attention de nos lecteurs sur la publication du *Muséum Littéraire*, qui s'imprime à Bruxelles. Cette entreprise est dans une voie de progrès. Les éditeurs avaient promis de reproduire les meilleurs ouvrages de la littérature moderne, assistés leur apparition; ils ont tenu parole; et déjà les productions de Lamartine, Charles Nodder, M<sup>de</sup> la duchesse d'Abantes, Desbordes, Valmore, Balzac, Michel Masson, Alphonse Royer, enfin de toutes nos célébrités contemporaines, ont fait de cette publication un recueil très-intéressant.

Nous devons dire cependant que parmi les ouvrages publiés, il s'en trouve quelques uns, en petit nombre il est vrai, qui ne justifient point complètement le choix des éditeurs; nous les engageons dans leur intérêt, à ne reproduire autant que possible que des ouvrages approuvés par la morale et le bon goût.

Le *Muséum Littéraire* est imprimé avec luxe, sur vélin satiné, in-8<sup>o</sup> ou in-18, au choix des souscripteurs.

Ces soins, ce luxe apportés par les éditeurs à cette publication, ne les a pas empêchés d'en fixer le prix au plus bas possible: Un volume paraît régulièrement chaque dimanche, il ne coûte que 70 centimes. On souscrit pour 10 volumes, au prix de 7 francs. Les éditions originales coûteraient 75 francs. Ainsi l'on voit que le choix des ouvrages, la promptitude de leur reproduction, le luxe de l'exécution typographique, la modicité du prix, tout recommande cette publication, qui, comme nous l'avons dit, est vraiment en progrès.

NÉCROLOGIE.

On nous communique les détails qui suivent sur feu M. Renoz, l'honorable industriel dont nous avons annoncé la mort ces jours derniers:

« La ville de Liège vient de perdre un de ses industriels les plus distingués, M. Renoz père, membre de la chambre de commerce et propriétaire des belles fabriques de papier de la Boverie.

« Doné d'une activité peu commune et d'un grand génie industriel; il avait dès 1812 poussé l'art de la papeterie à un très-haut degré de perfection. Ami des Monge et des Chaptal avec lesquels il déroba plus d'un secret à la science de son art, il fut l'objet de la haute protection de l'empereur. Les fabricats de cet industriel jouissaient, même à Paris, d'une réputation sans égale.

« Après la chute de l'empire, M. Renoz tourne les yeux vers l'Angleterre, dont il importa tous les nouveaux procédés et la fabrication du papier sans fin, qu'il exploita dans le pays dès 1818. Bien antérieurement, il avait le premier mis en pratique le blanchiment à la minute, et avait été l'inventeur des effigies. M. Renoz avait remporté la médaille d'or à Paris en 1812, et celle de l'exposition de Harlem en 1825. Lors de la visite que le roi fit à ses établissemens en 1834, il leur accorda le titre de Manufactures Royales.

« Sa famille et ses nombreux amis lui ont rendu hier les derniers devoirs. On remarquait à son convoi les nombreux ouvriers qui travaillèrent si longues années sous ses ordres, et dont la douleur attestaient les regrets qu'ils accordaient à celui qu'ils étaient accoutumés à appeler leur père. Les habitans de la Boverie, endroit où M. Renoz avait sa résidence et pour lequel il a fait beaucoup, se rappellent le dévouement dont il fit si souvent preuve pour les secourir dans les inondations, et cette obligation qu'ils n'invoquèrent jamais en vain, étaient également venus tous lui payer le tribut des regrets que sa perte a fait naître. »

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche 18 septembre 1836. Abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

La quatrième représentation du *CAMIN DE PARIS*, vaudeville en deux actes.

Suivi de la première représentation de *COLIN et COLETTE*, ou *LES MEUNIERS*, divertissement en un acte.

Danse: pas de deux, dansé par M. Hasard et Mlle Murat. Final, par les jeunes élèves de l'école de M. Besancenot.

MM. les titulaires qui désiraient conserver leurs loges, sont priés de faire retirer leurs coupons la veille, samedi avant 4 heures, passé ce heure l'administration en disposera.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 15 SEPTEMBRE.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.

Mariages 13, savoir : Entre Jean François Mathias Flechet, candidat au notariat, domicilié à Warsage, et Josephine Ant. Virginie Magis, sans profession, quai de la Sauvenière. — Jean Edouard Vanzuylen, sans profession, à Beyne-Hesay, et Jeanne Josephine Caroline Dodémont, rentière, place St. Barthélemi. — Henri Nahon, journalier, à Maestricht, et Marie Joseph Ledent, journalière, rue des Croisiers. — Jean Urbain, journalier, à Grivegnée, et Catherine Henriette Picman, couturière, rue St. Severin. — Jean Antoniazzi, musicien ambulante, en Nassarue, et Marie Catherine Jeanne Wilmot, journalière, même rue. — Ad. Nicolas Joseph Dallemagne, bijoutier, rue des Mineurs, et Elisabeth Deville, couturière, Hors-Château. — François Ch. Paquot, tailleur, rue Pierreuse, et Marie Catherine Sacré, journalière, rue de la Rose. — Jean Bastin, fondeur, faubourg St. Léonard, et Marguerite Joseph Saroléa, sans profession, même faubourg. — Nicolas Joseph Charle, jardinier, faubourg St. Gilles, et Henriette Joseph Kinet, sans profession, même faubourg. — Pierre Armand Berliz, sergent major au premier régiment de ligne, domicilié à Bruxelles, et Laurence Josephine Dejong, modiste, Chaussée des Prez. — Jean Pierre Hubert Joseph Maurice, armurier, rue de Lange, et Marie Elisabeth Babe, marchande, rue Hors-Château. — Pierre Joseph Jadot, journalier, faubourg Vivegnis, veuf de Marguerite Zondorff, et Catherine Corain, blanchisseuse, même faubourg. — Nicolas Joseph Hennem, vannier, rue Longloz, et Marie Joseph Delooz, domestique, porte St. Léonard.

Décès : 1 fille, 2 hommes, savoir : Jean François Beaujean, âgé de 46 ans, négociant, rue Pont d'Avroy, époux de Thérèse Josephine Magis. — J. Minne, âgé de 20 ans, soldat au neuvième régiment de ligne.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

ON DEMANDE UNE FILLE, au fait d'ouvrages d'un ménage, munie de bons certificats. S'adresser au n° 19, sur le Marché. 61

UN DOMESTIQUE jeune peut se présenter AU CAFÉ DU MIDI, à Liège, vis à vis le Spectacle, ainsi qu'une BONNE FILLE DE QUARTIER. 60

Un JEUNE HOMME de 19 ans demande à se PLACER dans un bureau, moyennant sa table et son logement. — S'adresser au bureau du Politique. 48

BELLE VENTE DE BOIS.

JEUDI, 22 septembre 1836, à une heure de relevé, au rivage de Chokier, Le notaire BIAR, vendra à la recette de l'ancien notaire Delvaux, une grande quantité de Bois, savoir : GROS CHÊNES, HÊTRES, vernis, poutres, bois de fosses, jantes, rais, planches de bois blanc, etc. 59

La COMMISSION ADMINISTRATIVE des HOSPICES CIVILS de LIÈGE, mettra le mercredi 5 octobre 1836, à 8 heures précises du matin, en ADJUDICATION publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE d'une quantité considérable de pommes de terre de trois qualités : CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots. Le cahier des charges est à voir, tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission ou les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 980

AVIS.

Il sera procédé le 30 de ce mois, à midi précis, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture des DRAPS et SERGES nécessaires à l'armée, pendant l'exercice 1837.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, et des échantillons des étoffes, sont déposés à la 2<sup>e</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris communication. A Liège, le 13 septembre 1836.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

1<sup>o</sup> D'UNE

BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtiments dans le meilleur état, construits en pierres, convertis en ardoises et thuilles et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2<sup>o</sup> D'UNE RENTE de 14 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean-Voss et Consorts de Fall, Sichein et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain, à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé. 985

AU MAGASIN PLACE VERTE, n. 780,

A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfans. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible. Un dépôt de couvertures de laine fine. 45

MINISTÈRE DES FINANCES.

ADJUDICATION de 1500 mètres de DRAP VERT, 4000 mètres de DRAP MARENGO, 300 mètres d'ÉCARLATE et 200 mètres de DRAP BLEU pour l'administration de la masse d'habillement de la douane.

L'adjudication des fournitures ci-dessus désignées aura lieu le 27 septembre 1836, à une heure après-midi au ministère des finances où l'on peut prendre inspection des échantillons-types et du cahier des charges tous les jours, le dimanche excepté, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures de relevé.

Les soumissions sur timbre et cachetées seront remises dans la boîte à ce destinée au plus tard le jour susdit à l'heure précitée.

Tout fabricant qui voudra prendre part à l'adjudication, devra joindre à sa soumission un certificat tant de l'autorité locale du lieu de son domicile, que de celle où ses deux cautionnaires sont domiciliés, le dit certificat constatant que le soumissionnaire et ses cautionnaires offrent toute garantie. — Bruxelles, le 30 août 1836.

Pour le ministre des finances.

Le secrétaire général par interim, (signé) DUJARDIN. 11

Mémoire sur la guérison sans mercure des MALADIES SECRÈTES

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraîchissante du docteur BELLIOU, rue des Bons-Enfans, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pomme anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvées par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé).

Brochure de 250 pages (2<sup>e</sup> édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix : 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicaments dans les villes ci-après désignées : à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n° 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n° 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES :

A Courtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien, rue de Tournay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Baillies-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Nimy, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravière, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostende, chez M. Boucherie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récollets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrève, pharmacien; à Chaux-de-Fonds, (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

PARAGUAY-ROUX, spécifique contre les maux de dents, et puissant anti scorbutique.

Avis de MM. ROUX et CHAIS, pharmaciens, brevetés de S. M. le roi de France.

La réputation que s'est acquise en France et à l'étranger le Paraguay-Roux, spécifique contre les maux de dents et puissant anti-scorbutique, le met désormais au rang des remèdes les plus précieux que possède l'art de guérir. Les essais multipliés qu'en ont fait les médecins et les dentistes les plus célèbres, assurent la supériorité incontestable sur tous les odontalgiques employés jusqu'à ce jour; il suffit d'un morceau d'amadou imbibé de Paraguay-Roux et placé sur une dent malade, pour calmer dans l'instant et constamment les douleurs les plus aiguës et les plus opiniâtres; cette propriété est constatée dans toutes les villes de l'Europe où il y a des dépôts, par un nombre considérable de personnes qui en ont fait usage.

Seul dépôt à Liège, chez GILLON-NOSENT, rue du Pont-d'Ile n° 32.

VILLE DE LIEGE.

Les bougmestre et échevins, considérant que le passage public sous la première arche du pont en construction de la Boverie, rive gauche, est de nature à entraver ou gêner les travaux, et qu'il existe d'ailleurs une autre voie de communication tout à proximité.

Arrêtent : Le passage sous l'arche susdite est interdit au public à partir d'aujourd'hui, mardi 13 septembre courant.

La police exercera la surveillance nécessaire pour assurer l'exécution de cette mesure.

Cette décision sera publiée et affichée pour la connaissance de tous, à l'Hôtel-de-Ville, en séance, le 12 septembre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

BOURSES.

PARIS, LE 14 SEPTEMBRE.

|                              |        |                       |         |
|------------------------------|--------|-----------------------|---------|
| Cinq pour cent, . . .        | 406 60 | Esp. D. diff. s. int. | 00 00   |
| Trois pour cent, . . .       | 79 75  | • Dt. pas. s. int.    | 8 78    |
| Napl. Cert. Falc. . .        | 99 75  | Belgic. Empr. 1831    | 102 3/4 |
| Esp. D. ac. 5 % J            |        | Banque de Belg. . .   | 600 00  |
| 1 <sup>er</sup> nov. . . . . | 29 1/8 |                       |         |

LONDRES, LE 12 SEPTEMBRE.

|                        |         |                       |        |
|------------------------|---------|-----------------------|--------|
| 3 % consolidés . . .   | 90 7/8  | Espagne. Cortès . . . | 29 3/4 |
| Bel. om. 1832 C. D.    | 403 1/2 | Différés. . . . .     | 00 00  |
| Holl. Dette active . . | 55 1/4  | Passives. . . . .     | 0 00   |
| Portugais, 5 p. c. . . | 68 00   | Russes. . . . .       | 000 00 |
| Id. 3 p. c. . . . .    | 43 00   | Brsil. Emp. 1834.     | 86 00  |

AMSTERDAM, LE 14 SEPTEMBRE.

|                          |         |                         |         |
|--------------------------|---------|-------------------------|---------|
| Holl. Dette active . .   | 404 3/4 | Inscr. au gr. livre . . | 67 00   |
| Dito 2 1/2 . . . . .     | 54 3/4  | Certif. à Amst. . . .   | 00 00   |
| Différée. . . . .        | 1 1/32  | Pologne. L. fl. 500f.   | 416 3/4 |
| Billet de change . . .   | 23 00/0 | Lots de Rd. 50 f.       | 000 00  |
| Syndic. d'amort. . . .   | 96 00   | Espagne. E. Ard.        | 28 5/8  |
| • 3 1/2 . . . . .        | 79 00   | Dito grd. . . . .       | 28 1/8  |
| Soc. de comm. P.-B . .   | 183 00  | Dette différ. anc.      | 10 1/2  |
| • nouvelle. . . . .      | 000 00  | • nouv.                 | 00 00   |
| Russie, H. et C. 5 . . . | 404 7/8 | • passive.              | 0 00    |
| • 1829, 5 . . . . .      | 104 3/4 | Autriche. Métal. 5.     | 99 3/4  |

ANVERS, LE 15 SEPTEMBRE.

|                          |         |                                  |                  |   |
|--------------------------|---------|----------------------------------|------------------|---|
| ANVERS. Det. activ. . .  | 405 00  | WAPLES. Cert. Falc.              | 93 1/2           | P |
| • Det. différ. . . . .   | 44 00   | ÉTAT-RO. Lev. 1832.              | 404 3/4          | P |
| Emp. de 48 mill. . . .   | 404 1/2 | • à An. 1834.                    | 99 1/4           | P |
| HOLL. Dette active . .   | 00      |                                  |                  |   |
| Rente remboursab. . .    | 97 1/4  |                                  |                  |   |
| AUTRICHE. Métallif. . .  | 403 1/4 |                                  |                  |   |
| Lots de fl. 100 . . . .  | 256 00  | Amst., c. jours. . . .           | 518 9/10         | P |
| • de fl. 250 . . . . .   | 419     | Rotterd., Idem . . . .           | 518 9/10         | P |
| • de fl. 500 . . . . .   | 686 00  | Paris, Idem . . . . .            | 418 00           |   |
| POLOGE. Lots fl. 300 . . | 445 00  | • 2 mois. . . . .                | fl. 314 9/10     | P |
| • fl. 500 . . . . .      | 433 1/3 | Lond. p <sup>r</sup> Estr. c. j. | 401 00           | P |
| BRÉSIL. E. à L. 1824 . . | 86 00   | • 2 mois. . . . .                | 391 8 1/2        | A |
| ESPAG. Empr. 1834 . . .  | 27 7/8  | Ham. p <sup>r</sup> 40 HB. c. j. | 35 3/16          | A |
| D. dif. 1834 . . . . .   | 0 00    | • 2 mois. . . . .                | 34 15/16         | A |
| Dit. p. 1834 . . . . .   | 0 00    | Bruxelles et Gand.               | 114 p. c. perte. |   |
| Dette diff. . . . .      | 40 00   |                                  |                  |   |

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 15 SEPTEMBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse. Ardein ouvert 27 7/8 5/8 1/2 1/8 et reste 27 A au comptant. Primes à un mois 29 1/4 dont 1 p. c. p. Il y a baisse à Londres.

BRUXELLES, LE 15 SEPTEMBRE.

|                            |         |                          |         |   |
|----------------------------|---------|--------------------------|---------|---|
| Dette active. . . . .      | 54 1/2  | Chemin de fer. . . .     | 103 1/4 | P |
| Emp. R., fin cour. . . .   | 401 1/2 | Fourm. des Vennes. . .   | 412 1/2 | P |
| Emp. de 30 mill. . . . .   | 94 1/4  | Chatelaineau. . . . .    | 448 1/2 | P |
| Emp. dec. v. 1832. . . .   | 100 1/4 | St.-Léonard. . . . .     | 420 00  | P |
| Act. Société Gén. . . . .  | 810     | Verreries Charleroi . .  | 419 00  | P |
| So. de Com. de cvr. . . .  | 147 3/4 | P Espérance. . . . .     | 122 00  | P |
| Ban. de Belgique. . . . .  | 126 1/4 | Dette active. Hol. . . . | 54 3/4  |   |
| So. du c. de S.-O. . . . . | 112 00  | Synd. d'amort. . . . .   | 00      |   |
| S. Hauts-Four. . . . .     | 450 00  | Lost. r. av. coup. . . . | 00 00   |   |
| Batq. fonc. . . . .        | 402 1/4 | • inscrip. . . . .       | 97      |   |
| S. du Cha. Flenu. . . . .  | 152 1/2 | P Métalliques. . . . .   | 103 00  | P |
| Wasme-Hornu. . . . .       | 407 1/2 | • Naples. . . . .        | 93 1/4  |   |
| Sclassin. . . . .          | 435     | P Emp. Ard. 1835. . . .  | 27 00   | A |
| Société nationale. . . . . | 435 1/4 | P D. différée. . . . .   | 40      |   |
| Levant de Flenu. . . . .   | 114 1/2 | Id. 1835. . . . .        | 0 00    |   |
| Charb. d'Ougrée. . . . .   | 124 1/4 | P Brésil Rotsch. . . . . | 86 00   |   |
| Sars-Longchamps. . . . .   | 122 00  | P Rome. . . . .          | 100 3/4 | A |

VIENNE, LE 7 SEPTEMBRE.

Métalliques, 104 0/0. — Actions de la banque, 4349 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 14 ET 15 SEPTEMBRE.

Le brick mecklenbourgeois Vesta, v. de Riga, ch. de bois et graine de chanvre. — Le koff hanovrien Anina, v. de Drontheim, ch. de stockfish. — La galjace mecklenbourgeoise Ferdinand, v. de Rostock, ch. de seigle. — Neuf navires, v. de Riga et Dantzic, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 15 SEPTEMBRE.

VENTES.

Sucre raffiné. — 5000 kilos peint en papier, à divers prix. Café. — Calme et sans affaires d'importance. Sucre brut. — Prix maintenus et peu d'affaires. Thé. — 45 1/4 caisses Hysonskin, à fl. 4 40. Coton. — Même position, sans variation.

MARCHÉ DE LIEGE DU 15 SEPTEMBRE 1836.

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| Froment vieux, l'hectolitre . .   | fr. 16 29. |
| Froment nouveau, l'hectolitre . . | 13 39.     |
| Seigle vieux, id. . . . .         | 11 50.     |
| Seigle nouveau, id. . . . .       | 10 80.     |

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.